

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 79 (1965)

Heft: 4

Artikel: À propos de quelques usages héraldiques dans les cortèges funèbres aux Pays-Bas

Autor: Molina, J. Anne de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de quelques usages héraldiques dans les cortèges funèbres aux Pays-Bas

par J. ANNE DE MOLINA

L'on sait généralement qu'autrefois il était d'usage, notamment dans les Pays-Bas méridionaux, de donner aux funérailles un lustre tout particulier. A l'occasion de ce dernier hommage public au défunt, les familles de l'aristocratie et de la bourgeoisie faisaient assez volontiers étalage de leur rang social réel ou prétendu et plus d'un édit des souverains dut intervenir en la matière. Tout d'abord pour restreindre — ou du moins le tenter — ce déploiement de faste et de vêtements de deuil qui entraînaient quelquefois des dépenses hors de proportion avec la position ou la fortune des familles qui, à cette occasion, rivalisaient entre elles; ensuite, pour réprimer les infractions commises en matière de législation nobiliaire ou héraldique¹.

C'est ainsi que les rois d'armes poursuivaient notamment ceux qui avaient placé à l'extérieur de la maison mortuaire le blason du défunt sur une draperie de velours cramoisi garnie de clous dorés, alors qu'il n'avait pas le titre de chevalier. Notons en passant que cet usage d'exposer le blason funèbre à la mortuaire a subsisté dans la ville de Bruges pour les familles de la noblesse jusqu'en ces dernières années.

D'autre part, la coutume encore actuellement suivie unanimement dans la noblesse belge veut que le blason funèbre — appelé familièrement *obiit* (parce que ce mot latin suivi de la date du décès est peint sur ce panneau armorié) — soit porté dans le cortège funèbre devant le cercueil, puis placé devant le catafalque à l'église. De même, les quatre cierges principaux qui entourent ce dernier et ceux qui se trouvent sur l'autel, où se célèbre l'office, au nombre de six, sont garnis d'autant de blasons plus petits, peints

sur carton, aux armes de la famille du défunt s'il s'agit d'un homme, à celles de son mari et aux siennes propres, s'il s'agit d'une femme mariée. Les célibataires ont leurs armes peintes sur fond blanc tandis que les autres le sont sur fond noir².

Cet usage était fort ancien en Belgique, mais fort peu de documents en font mention, quoique de très nombreux blasons funèbres soient encore conservés dans les églises et quelquefois dans les châteaux, certains datant du début du XVII^e siècle (musée Gruuthuse à Bruges).

D'autres usages, pratiqués lors de funérailles dans la noblesse, ont aujourd'hui disparu tel celui de la *litre*, cette bande de tissu qui garnissait soit le pourtour du chœur de l'église, soit le catafalque et qui devait, semble-t-il, être ornée de blasons aux armes du défunt. Comme encore cette coutume de joncher de paille les rues et chemins par où devait passer le cortège funèbre de la maison mortuaire à l'église. Comme aussi la présence de religieux d'ordres mendiants, de pauvres ou d'orphelins, portant des flambeaux auxquels étaient quelquefois accrochés de petits panneaux aux armes du défunt.

Le luxe et le déploiement de faste manifestés par nos ancêtres lors de ces funèbres processions peut s'expliquer — en partie du moins — par l'exemple qui leur était donné par les souverains, depuis la Renaissance en tout cas.

L'ordonnance des funérailles de nos princes était minutieusement mise au point par les rois d'armes, dont c'était l'une des attributions principales, du temps de Charles le Téméraire déjà³.

¹ Ordonnance du 22 juin 1696 et placard du 6 février 1720; édit du 11 décembre 1754 et commentaires dans P. A. GÉRARD: *La législation nobiliaire de Belgique. (Histoire de)*, *passim*.

A. DE RIDDER. « Prérogatives nobiliaires et ambitions bourgeoises. III, Deuils, funérailles et tombes », dans *La Noblesse Belge*, Annuaire 1929-1930, p. 157 et ss.

² L. ROBYNS DE SCHNEIDAUER: « Folklore nobiliaire - Coutumes héraldiques et féodales belges » dans *Le folklore brabançon* n° 101 (avril 1938), p. 25 à 32.

³ BON. DE STEIN D'ALTENSTEIN in *Bulletin de l'Académie d'Archéologie* 1845, livraison IV. Extrait d'un recueil pour les officiers d'armes rédigé par Olivier de la Marche et Jean de Trazegnies, sous Charles le Téméraire: « Finalement, aux obsèques et funé-

Pour ne mentionner que les funérailles célébrées à Bruxelles, citons celles d'Isabelle de Castille, mère de Jeanne la Folle et grand-mère de Charles Quint, décédée en 1504. Retenons qu'on y vit notamment défilier des hérauts d'armes portant diverses pièces de harnachement ⁴.

Douze ans plus tard, en 1516, Charles, futur Charles Quint, fit faire de magnifiques obsèques pour son grand-père, Ferdinand le Catholique, auquel il succéda comme roi d'Espagne. Un texte latin imprimé l'année même, nous donne en quelques pages une description très détaillée du magnifique cortège où l'on vit entre autres les pauvres de la ville portant des flambeaux auxquels étaient attachés de petits panneaux aux armes du roi défunt. Le char de triomphe qui était la partie principale du cortège, était orné de peintures dont l'auteur n'était autre que Jean Gossart, dit Mabuse. Le roi d'armes venait ensuite, entouré de ses hérauts et précédant le futur Charles Quint ⁵.

Lorsque ce dernier mourut à Yuste en 1558, la ville de Bruxelles lui fit également de splendides funérailles; le cénotaphe à lui seul coûta 75.000 ducats ⁶. Quant à celui élevé au décès de son successeur Philippe II, il coûta à la ville 37.566 florins.

Mais c'est la pompe funèbre de l'archiduc Albert célébrée en mars 1622 qui surpassa toutes les autres en munificence. Cependant, il est à noter que tous les éléments principaux de ce fastueux cortège, loin de constituer une innovation, n'étaient que la répétition de ceux qui avaient déjà figuré un siècle auparavant en 1516 aux funérailles du roi Ferdinand le Catholique.

Ces obsèques de l'archiduc Albert durent frapper la mémoire de nos pères durant de

railles des roys et princes, les hérauts y assistoient et, à raison de ce, leurs chapelles ardentes leur appartenoient, avec leurs assortemens de draps de soye et de laine, les blasons d'armoiries et les cottes d'armes dont ils estoient revestus, comme aussy toutes celles qu'ils avoient mises et avoient esté déployées en quelques autres solemnités joyeuses ou comme dessus. »

⁴ HENNE et WAUTERS. *Histoire de la ville de Bruxelles. Passim.*

⁵ Pompe funèbre de Ferdinand le Catholique. Ouvrage imprimé à Bruxelles en 1516, in-8, 8 pages; aux Archives de la ville de Bruxelles - Bibliothèque n° 3722-16.

JULES DE SAINT GENOIS. « Funérailles de Ferdinand le Catholique » dans *Revue de Bruxelles*, septembre 1838.

⁶ HENNE et WAUTERS. *Ibidem.*

Relation manuscrite par Jehan DE BRIALMONT (en 1569) in ms II 6550 f° 59 à 72 à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

longues années. Elles coûtèrent des sommes énormes et nécessitèrent une préparation telle qu'elle dura six mois. Il fallut, disent les historiens, cinquante ans au trésor pour payer sa dette.

Ces funérailles durèrent toute une journée entière quoique le parcours qu'elle suivit pût s'accomplir aisément en deux heures environ. Elles furent immortalisées par la description qu'en donna Franquart en 1623 avec les planches magnifiquement gravées par Galle. Rappelons brièvement ce que fut cette pompe funèbre ⁷:

Les serments de la ville ouvraient le cortège, suivis du grand serment, de quatre cent pauvres portant une torche allumée, garnie de deux blasons. Venaient ensuite les ordres mendiants de la ville, le clergé des diverses paroisses, le doyen et le chapitre de la collégiale Sainte-Gudule. Puis défilaient la musique de la chapelle de la cour et les chapelains, les prélats des prémontrés, des cisterciens, des bénédictins, les évêques et archevêques, le personnel de la cour (valets d'office, aides d'office, chefs d'office, aides de chambre), les gentilshommes de la maison et ceux « de la bouche ».

La partie héraldique du cortège venait ensuite et comprenait : les timbales armoriées; les trompettes aux couleurs et armoiries de l'archiduc défunt, les hérauts et poursuivants d'armes revêtus de leurs tabards armoriés; la cornette des couleurs (sorte de grande bannière à la croix de saint André accompagnée de briquets et de flammes), le guidon des couleurs (semblable à la cornette). On y voyait encore le haume de joute, porté sur une lance, comme la « targette » (ou écu de tournoi orné des emblèmes du défunt et de sa devise), le cheval de joute caparaçonné d'un drapeau orné de croix de saint André entourant la devise *pulcrum clarescere utroque*, précédant l'étendard des couleurs (semblable à la cornette et au guidon, mais portant en outre l'effigie de la Vierge).

Des hérauts d'armes revêtus de la cote aux armes de leur province précédaient des chevaux caparaçonnés de même, ainsi que des drapeaux aux armes des diverses seigneuries, comtés et duchés dont le défunt avait été le souverain. Ils étaient suivis du magistrat de la ville de Bruxelles et d'un immense char héraldique tiré par six chevaux et orné d'écussons et de bannières aux armes des dix-sept provinces, ainsi que de figures allégoriques.

⁷ *Trophées de Brabant*. Supplément I, chap. V, p. 119 à 140.

Derrière ce char venaient des hérauts d'armes, le pennon des armes du défunt et le guidon d'armes (ce dernier plus grand que le pennon), tous deux aux armes pleines de l'archiduc, de même que l'étendard qui était précédé du cheval de bataille et suivi du cheval d'honneur, tous deux caparaçonnés aux mêmes armes.

Une partie purement héraldique encore suivait, comprenant : la bannière du défunt, le haume de parure, l'écu aux armes pleines, l'estoc d'armes et la cotte d'armes du prince. Trois hérauts d'armes précédaient le cheval de deuil au caparaçon noir orné de deux écus timbrés, le collier de la Toison d'or porté sur un coussin, le sceptre, l'épée de souveraineté, la couronne archiducal et l'épée du pape.

Enfin les maîtres d'hôtel et les pages marchaient devant le dais funèbre qui protégeait le cercueil recouvert du poêle et porté sur les épaules des seigneurs de la chambre. Le cortège se terminait par les chevaliers de la Toison d'or, le Conseil privé, le Conseil des finances, le Conseil de Brabant et la Chambre des comptes.

Tout au long du parcours allant du palais ducal à la collégiale Sainte-Gudule, environ 2500 bourgeois montaient la garde, tenant à la main soit une hallebarde, soit une torche garnie de deux blasons aux armes de l'archiduc, fixés dos à dos à la torche.

Pareils cortèges, à l'imitation des pompes funèbres de Ferdinand le Catholique, de Charles Quint et de l'archiduc Albert eurent lieu, semble-t-il, lors de funérailles de personnages appartenant à la noblesse et célébrées aux Pays-Bas. En Suède également où l'exemple avait été donné par la nouvelle dynastie des Vasa lors des funérailles de Gustave Vasa en 1560⁸.

Nous connaissons une planche dessinée par Van der Horst et illustrant l'ouvrage intitulé *Les Marques d'honneur de la Maison de Tassis* (Anvers - Moretus 1645, pp. 140-141). Cette planche montre le déroulement de la « pompe funèbre du Très Illustre Chef (des Postes) Messire Jean-Baptiste de Tassis, tué au siège de la ville de Bonn en l'an 1588 ».

Ce cortège organisé trente ans après les funérailles de Charles Quint et représenté dans un ouvrage paru une vingtaine d'années après la pompe funèbre de l'archiduc Albert, reprenait les principaux éléments de ces fastueuses processions.

⁸ SIGURD WALLIN « Adlige Funeralwappen - eine schwedische Eigenart ? » dans *Folk Liv* 1957-1958. p. 191 à 196 avec bibliogr. citée et pl.

Le dessin de Van der Horst montre en tête du cortège une vingtaine d'enfants portant des torches auxquelles étaient accrochés des écussons aux armes Tassis. Après eux venaient « le grand blason du défunt avec ses hachements », une bannière portant quatre croix de saint André ou de Bourgogne accompagnant quatre écus aux armes Tassis, deux trompettes avec fanion aux mêmes armes, le cheval de deuil caparaçonné d'un drap aux mêmes armes, puis la dépouille mortelle couverte d'un poêle décoré de six écussons aux armes Tassis et entourée de porteurs de torches.

Nous avons eu par ailleurs la bonne fortune de découvrir dans un manuscrit du XVII^e siècle, appartenant à la « collection van Spaen » conservée au Hoge Raad van Adel à La Haye, plusieurs miniatures représentant des cortèges funèbres de cette époque qui se déroulèrent dans le Brabant septentrional et ailleurs dans les Pays-Bas du Nord.

Comme on le verra, l'examen de ces fines illustrations démontre que dans ces régions également il était d'usage de porter le blason funèbre du défunt dans le cortège des funérailles, lorsqu'il appartenait à la noblesse. Comme dans les Pays-Bas du Sud, de fort nombreux blasons funèbres, appelés là-bas « rouwborden », d'ailleurs plus richement ornés et plus grands de dimensions, ont été conservés dans les églises et ailleurs.

Mais on découvrira de plus que dans ces cortèges figuraient d'autres attributs héraldiques. C'est ce que nous nous proposons d'examiner de plus près.

1. La première illustration (fig. 1) représente « les derniers hommages rendus à Messire Thierry van Arnhem, seigneur en Rosendaël, décédé à Leyden, dont les funérailles eurent lieu à Rosendaël et l'enterrement à Velp dans le caveau de ses ancêtres » (manuscrit van Spaen f^o 13). Cette miniature est précédée d'une reproduction des armes de la famille van Arnhem : écartelé : $\frac{1}{4}$: d'argent à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'or (Arnhem) ; $\frac{2}{3}$: d'or à 3 chevrons de gueules (Dort) et sur le tout d'or à la quintefeuille de gueules percée d'or, l'écu sommé d'une couronne à 18 perles, dont 2 relevées, le casque et les lambrequins d'argent et de gueules, couronné d'une couronne à 6 perles et 3 fleurons, Cimier : l'aigle de l'écu ; Supports : 2 aigles de même. Ces armes sont accompagnées de la légende « obiit 9 sept. Anno 1656 » et des huit quartiers : Arnhem - Ittersum - Rechteren genaemt Vorst - Moulart - Dort - Boecop - Vorden - Arnhem. Le cortège funèbre représenté au f^o 13 est formé de trois groupes : le premier comprend



Fig. 1. Funérailles de Thierry van Arnhem

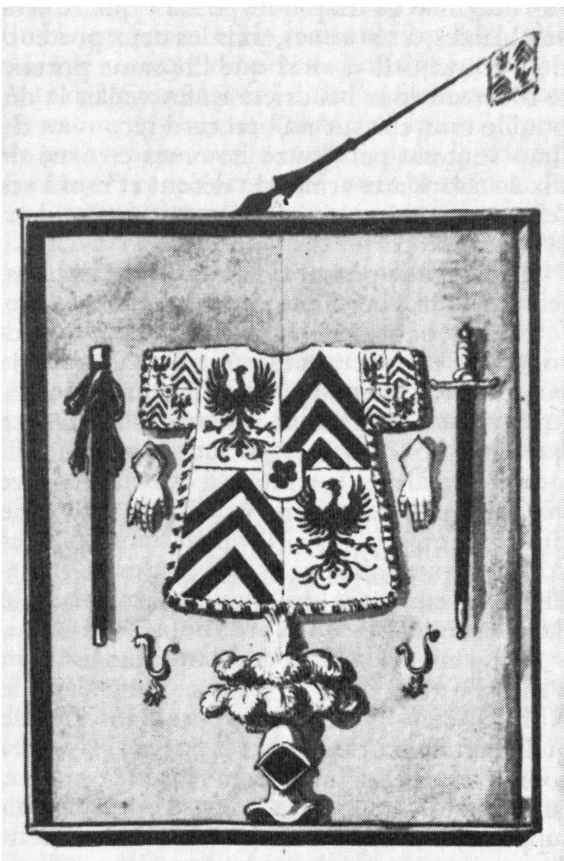


Fig. 2. Cabinet d'armes de Thierry van Arnhem

onze hommes drapés de manteaux noirs et coiffés de chapeaux cravatés de même, précédant la dépouille mortelle. Celle-ci portée par d'autres hommes accompagnés de ceux qui soutiennent le poêle ou drap mortuaire forment le deuxième groupe, tandis que vingt-deux hommes vêtus et coiffés comme les premiers et marchant par deux, composent le troisième groupe. Seuls les deux premiers de ces groupes nous intéressent.

Dans le premier, les hommes portent dans l'ordre : la bannière aux armes du défunt, c'est-à-dire écartelées *Arnhem-Dort*, ses gantelets suspendus à une hampe, ses éperons suspendus de même, son casque, sa cote d'armes armoriée, son épée, deux hommes mènent ensuite son cheval caparaçonné de noir, chaque flanc orné du blason du défunt ; ils précèdent immédiatement le blason funèbre ou « rouwbord » porté par deux hommes et un dernier personnage qui porte, semble-t-il, le fourreau et le baudrier. A l'exception bien entendu du cheval et du blason funèbre, tous ces divers attributs se trouvent représentés réunis à la page 12 sur le « Graftekenen » ou cabinet d'armes : panneau de bois encadré, sommé de la bannière et portant en son centre la cote d'armes surmontant le casque et accostée du fourreau et du baudrier à gauche (pour le spectateur) de l'épée à droite, ainsi que des gantelets et des éperons (fig. 2).

Le cercueil vient ensuite dans le cortège, porté sur les épaules de six ou huit hommes cachés par un vaste drap noir — le poêle — dont les bords sont tenus par huit autres hommes, qui ont dans l'autre main une branche de feuillage, tandis que huit écussons aux armes des huit quartiers du défunt, et deux écussons à ses propres armes, sommées également d'une branche de feuillage, ornent la partie du drap recouvrant le cercueil.

2. Le deuxième cortège représenté est en tous points pareil au premier. Il se déroula sept ans plus tôt à Rosendael lors des « funérailles de Messire Robert van Arnhem, seigneur en Rosendael, Landtrost (ou Drossart du Pays) de Veluwe, décédé à Arnhem le 6 septembre 1649 et inhumé à Velp dans l'église » (ms van Spaen f^o 16).

Les huit quartiers ornant le drap mortuaire étaient : *Arnhem - Spuilde - Bemmel - Rechteren genaemt Voorst - Ittersom - Mulart - Apeltorn - Scherpenseel*.

Mentionnons cependant un petit détail concernant les écussons sur le drap mortuaire : ils ne sont pas accompagnés d'une branche de verdure.

3. La troisième miniature illustre les « funérailles de Madame Jeanne de Varick, douairière de Messire Willem van Baer, décédée à Arnhem le 18 février 1663, lesquelles se déroulèrent très solennellement en cette ville » est-il dit au f^o 52 du manuscrit van Spaen.

Toutefois, à l'encontre des cortèges précédents, les attributs masculins et chevaleresques : bannière, casque, cotte d'armes, éperons, gantelets, épée et fourreau, de même que le cheval de deuil ne figurent évidemment pas ; mais le « rouwbord » aux armes de la défunte c'est-à-dire *parti : à dextre : d'or à la bande de gueules et à senestre : d'argent à 3 têtes de lion arrachées de gueules et couronnées d'or*, était précédé d'un groupe de huit hommes portant chacun sur une hampe un petit panneau armorié aux armes de l'un des huit quartiers de la défunte qui étaient : *Varick (1) - Du Jardin (2) - Du Crois (3) - Hillen (4) - Gelder (5) - Broeckbuysen (6) - Rosenouw (7) - Maison Roepert (8)*. Mais ces blasons étaient portés dans l'ordre suivant : 8 - 4 - 7 - 3 - 6 - 2 - 5 - 1.

Le cercueil posé sur un brancard, porté sur les épaules de quatre hommes était recouvert d'un drap noir, soutenu par dix autres hommes, et orné de dix écussons : deux aux armes de la défunte et huit autres à celles de ses huit quartiers figurés dans l'ordre habituel : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - ... 8.

4. Enfin, la même année, de « majestueuses cérémonies » eurent lieu aux funérailles de Godert van Steenhuyse, seigneur en Aerdt, Heinraet et Overbetuwe, décédé le 1^{er} décembre 1663 chez son beau-père, le seigneur van Isendoorn, à Arnhem, où les obsèques furent célébrées. Le cortège mena le corps jusqu'au Rhin, où un bateau recouvert de drap noir l'attendait pour le transporter à Aest où il fut enterré dans l'église « (ms van Spaen f^o 123) (fig. 3).

Comme pour les autres funérailles de gentilshommes que nous avons déjà rencontrés ici, un groupe précède le corps du défunt ; c'est le plus intéressant au point de vue héraldique, car le plus complet. Il est composé de vingt-huit hommes vêtus de deuil : après celui qui ouvre la marche, les six premiers portent chacun successivement la bannière aux armes du défunt, les éperons, les gantelets, le casque, la cotte aux armes *Steenhuys : d'argent au chevron de gueules accompagné en abîme d'un anneau de même*, et l'épée. Viennent ensuite seize hommes portant chacun au bout d'une hampe un panneau armorié figurant chacun des seize quartiers du défunt, soit : *Steenhuys, Ermette, Luyming, Hoigenpoet ; Hunpel, Wisson, Wittenhorst, Erp ; Bockholt, Busselt, Hove-*

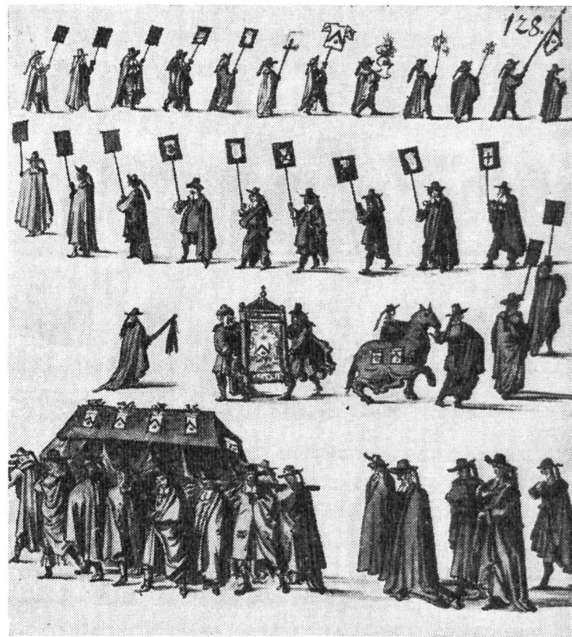


Fig. 3. Funérailles de Godert van Steenhuyse

linck, Lennep ; Erp, Bronckhorst, van der Veen, Ten Bosch. Ils précédaient immédiatement le cheval du défunt, mené par deux hommes, caparaçonné de drap noir portant quatre écus semblables, à ses armes, puis les deux porteurs du « rouwbord », ainsi que l'homme portant le fourreau et le baudrier. Enfin venait la dépouille mortelle sur un brancard recouvert du drap soutenu par douze hommes et orné de dix écussons aux armes du défunt et non à ses seize quartiers, ceux-ci ayant déjà figuré dans la première partie du cortège.

Il y a lieu de penser qu'après les funérailles, les attributs chevaleresques (bannière, épée, fourreau, baudrier, gantelets, casque, éperons) étaient accrochés sur un panneau de bois, souvent pendu près de la tombe du défunt, à l'intérieur de l'église, pour former ce que dans les Pays-Bas du Sud on appelle un « cabinet d'armes », comme il en existe encore quelques-uns dans l'une ou l'autre église de Bruges, après la disparition de tant d'autres dont les épitaphiers nous ont conservé le dessin. L'ensemble de ces attributs était appelé dans les Pays-Bas du Nord, nous l'avons vu, « graftekenen ». Quant au blason funèbre, ou « rouwbord », dans le Sud, comme dans le Nord, il était également exposé dans l'église où le défunt était inhumé : il portait les armes complètes du défunt (écu, casque, cimier, lambrequins, couronnes, devises, tenants ou supports) ainsi que la date du décès ; souvent il portait peintes autour des armoiries principales, les 4, 8, 16 voire 32 quartiers du défunt

rangés parallèlement et le cas échéant par deux, aux quatre bords du panneau en forme de losange. Un très grand nombre de ces blasons ornent encore chapelles, églises et cathédrales des Pays-Bas, certains datant du XVII^e siècle, d'autres étant des plus récents, puisque cet usage se pratique encore de manière presque générale dans la noblesse belge.

Quant aux panneaux plus petits qui portaient les armes correspondantes de chacun des quartiers, à l'époque où celles-ci n'étaient pas peintes sur le blason funèbre du défunt, ils étaient accrochés autour de celui-ci aux murs de l'église, tel qu'on peut le voir dans certains épitaphiers des Pays-Bas méridionaux. Par contre ceux qui avaient orné les cierges de l'autel ou du catafalque et qui ne portaient que les armes du défunt, sans date, ont souvent été conservés par les familles.

Le manuscrit étudié nous permet seulement d'affirmer que pareils cortèges se sont déroulés à Rosendaël et à Arnhem au milieu du XVII^e siècle et il serait intéressant de savoir si ces usages funéraires ont été suivis ailleurs dans les anciennes provinces unies et jusqu'à quelle époque. Certains éléments, dès à présent, permettent de croire que des funérailles analogues ont eu lieu dans les provinces belges; nous les avons déjà relevés: présence du blason funèbre à la maison mortuaire, puis dans le cortège, devant le catafalque, enfin au mur de l'église après les funérailles; existence de cabinets d'armes (dans les églises); port de petits panneaux armoriés dans le cortège funèbre⁹ et présence de ceux-ci durant les obsèques autour du catafalque, tandis qu'après ils étaient groupés autour du blason funèbre, pendus avec lui à l'un des murs de l'église, ou attachés au cabinet d'armes, aux côtés de la cote d'armes ou tabard¹⁰.

Il est certain également qu'en Suède, il existait depuis le XVI^e siècle au moins, des usages funéraires similaires à ceux des Pays-Bas: dans les cortèges funèbres cheminaient

divers personnages portant les attributs chevaleresques, suivis d'autres, porteurs des huit ou seize quartiers peints sur de petits panneaux de bois ou de carton, chacun fixé à une hampe; puis venaient les armoiries complètes du défunt sur « la bannière principale », grand panneau de bois peint aux armes de l'écu et portant en relief et sculptées en bois ou découpés dans du fer-blanc, les tenants ou supports, casque, lambrequins, couronnes et cimiers accompagnant l'écu. De fort nombreuses bannières principales ont été conservées intactes dans plusieurs églises de Suède où elles produisent un très bel effet décoratif et où nous avons pu les admirer récemment. Elles sont semblables aux « rouwborden » des anciennes provinces unies, mais plus richement ornées encore et à la différence de ceux-ci ne portent pas les armes des quartiers du défunt. Quant aux petits panneaux figurant chacun de ceux-ci, rares sont ceux qui ont été conservés: il en existe encore dans les églises de Sigtuna (Marienkircke) et Askersundé (Landgemeindegircke). Il est vrai qu'en Suède, l'usage s'établit bientôt de rassembler les armes des quartiers paternels et maternels autour de deux grandes hampes; elles formaient de la sorte deux séries verticales le long de chacune des deux hampes ou tantôt une pyramide, comme on peut encore en voir à Riddarholmen à Stockholm, au Dom d'Uppsala et à celui de Linköping¹¹.

Au Danemark, à la Cathédrale de Roskilde notamment, nous avons remarqué les armes des quartiers rassemblées au nombre de seize, en trois rangées superposées horizontalement et fixées à un grand panneau, conservé lui-même dans la chapelle funéraire de la famille.

Il serait intéressant de savoir si ces usages héraldiques, en général propres à la noblesse, ont été suivis jadis et sous quelles formes et modalités dans d'autres régions, notamment en Allemagne et en France et ce qu'il en a éventuellement subsisté. L'un des thèmes du prochain Congrès des sciences généalogique et héraldique permettra sans doute d'apporter de nouveaux éléments intéressants cette question.

¹¹ Arvid BERGMAN. « Une ancienne coutume suédoise: les enseignes funéraires héraldiques » dans *Archives héraldiques suisses*, LX - 1946 p. 81 à 86, avec pl. XXII à XXIV.

⁹ L. ROBYNS DE SCHNEIDAUER. *Op. cit.*, p. 34.

¹⁰ *Ibidem*, p. 34 à 36. Voir aussi et notamment reproduction de blasons funèbres exposés à Malines, entourés de blasons plus petits fixés à des hampes, in ms II 1216, f^o 63 et 64 à la Bibliothèque royale, à Bruxelles; - Jules PIETERS. « Doods- Begrafenis- en Rouwgebruiken in het Arrondissement Dendermonde » dans *Bond der Oostvlaamse Folkloristen*, 1960.

L'opinion des auteurs n'engage pas la responsabilité d'Archivum Heraldicum.

Archivum Heraldicum ist für die hier vertretenen Ansichten der Autoren nicht verantwortlich.